

Cambridge
International
A Level

Cambridge International Examinations
Cambridge International Advanced Level

FRENCH

9716/22

Paper 2 Reading and Writing

May/June 2018

1 hour 45 minutes

INSERT / ENCART

READ THESE INSTRUCTIONS FIRST

This Insert contains the reading passages for use with the Question Paper.

You may annotate this Insert and use the blank spaces for planning.
This Insert is **not** assessed by the Examiner.

LISEZ D'ABORD CES INSTRUCTIONS

Cet encart contient les textes à utiliser avec la feuille d'examen.

Il est permis d'annoter l'encart et d'utiliser les espaces vides pour faire un plan.
Cet encart **n'est pas** corrigé par l'Examinateur.



This document consists of **3** printed pages and **1** blank page.

Section 1

Lisez le **Texte 1** et répondez aux **Questions 1, 2 et 3** sur la feuille d'examen.

Texte 1

Taxer les produits sucrés

La taxe soda est une taxe qui vise une consommation réduite de boissons sucrées en augmentant le prix de ces dernières. Elle encourage ainsi, pour des raisons de santé, l'orientation du public vers d'autres types de boissons non-sucrées. Depuis 2012, quand une telle taxe est entrée en vigueur en France, il y a eu plusieurs rapports recommandant une augmentation de la taxe allant jusqu'à 300 % et son extension à tous les produits sucrés qui dépassent un niveau prédéfini.

5

Pourquoi ajouter des sucres dans tous les produits qui n'en ont pas besoin ? Les calories inutiles avalées par litres en buvant des sodas font prendre du poids tout en créant une dépendance, sans parler des problèmes dentaires occasionnés par ces boissons. La consommation de celles-ci est en effet considérée comme une des sources de l'obésité. L'*Organisation mondiale de la santé* (OMS) rappelle que le nombre de cas d'obésité a doublé depuis 1980 et prévient d'une épidémie mondiale à l'horizon. Un Français sur quatre (soit près de 17 millions d'adultes) pourrait être obèse en 2030, sans compter le problème croissant des enfants dont le surpoids alarme déjà les médecins.

10

L'obésité représente une vraie menace à la santé publique en ouvrant la voie à toutes sortes de maladies graves ou en provoquant des dégâts psychologiques. La taxe est un moyen de lutte contre cette épidémie. L'utilisation des revenus ainsi générés pour le financement de campagnes de prévention lui donnerait encore plus de sens et de force.

15

Dans beaucoup d'écoles, la vente de boissons sucrées – ainsi que de barres chocolatées – est interdite dans les cantines ou dans les automates. Mais lors d'une enquête récente, on a testé 800 écoliers français de 8 à 12 ans sur leur consommation de boissons sucrées à la maison : 25 % d'entre eux boivent régulièrement autre chose que de l'eau à table, ce qui représente un chiffre inquiétant.

20

Pour l'instant, trop d'aliments contiennent des sucres cachés. L'inclusion sur l'emballage d'un avertissement clair que le produit qu'ils achètent est taxé parce qu'il est trop chargé en sucre, donc mauvais pour leur santé, permettrait aux consommateurs de faire leurs courses en connaissance de cause.

25

Section 2

Maintenant lisez le **Texte 2** et répondez aux **Questions 4** et **5** sur la feuille d'examen.

Texte 2

Il y aura toujours des mécontents

La proposition de taxer davantage les boissons sucrées est loin de plaire aux producteurs de soda concernés. À la perspective d'un chiffre d'affaires réduit, leur réaction est tout à fait prévisible. « C'est une mesure qui vient s'ajouter aux augmentations très fortes des coûts que notre industrie subit déjà depuis quelques années », explique le président de leur association, scandalisé.

5

Un deuxième industriel proteste : « Les arguments de santé publique sont de la poudre aux yeux. Cette politique n'aura aucun effet tangible sur les comportements alimentaires et ne fera qu'augmenter inutilement le coût de la vie des familles. C'est de la folie ».

D'après un sondage d'opinion commandé par le *Syndicat National des Boissons Rafraîchissantes* (SNBR), la plupart des consommateurs voient la taxe d'un œil plutôt cynique, estimant que ce qui est présenté comme une mesure de santé publique n'est en fait qu'un moyen de remplir les caisses de l'État.

10

Les associations de consommateurs désapprouvent, elles aussi : « Le consommateur va être pénalisé par cette mesure injuste qui va frapper la quasi-totalité des ménages français, 80 % des foyers étant en effet consommateurs de sodas. Mais ce seront les familles les plus modestes qui vont être les plus touchées », déplore Martine Masson, présidente d'une des associations.

15

« La création de la taxe soda, en 2012, n'a pas fait chuter les chiffres du surpoids et de l'obésité en France », continue-t-elle. « Certes, une étude américaine montre que les Français consomment moins de soda que leurs voisins européens, mais cette faible consommation aurait plutôt des origines culturelles. L'État a déjà taxé de façon massive les cigarettes : cela n'empêche pas les fumeurs de fumer, la mortalité due aux maladies liées au tabagisme n'ayant pas reculé. Ce n'est pas l'augmentation du prix des sodas qui va modifier les habitudes des familles. L'éducation serait plus efficace que la taxation, surtout si on interdisait des publicités qui délivrent des messages peu clairs ou même trompeurs. Le marketing toujours plus sophistiqué et parfois mensonger fait qu'il est difficile de résister à l'appel d'une canette ».

20

25

« Il y aura toujours des mécontents », riposte le ministre de la Santé, « mais je pense que cette taxe restera comme l'une des plus grandes décisions de santé publique de cette génération ».

30

BLANK PAGE

Permission to reproduce items where third-party owned material protected by copyright is included has been sought and cleared where possible. Every reasonable effort has been made by the publisher (UCLES) to trace copyright holders, but if any items requiring clearance have unwittingly been included, the publisher will be pleased to make amends at the earliest possible opportunity.

To avoid the issue of disclosure of answer-related information to candidates, all copyright acknowledgements are reproduced online in the Cambridge International Examinations Copyright Acknowledgements Booklet. This is produced for each series of examinations and is freely available to download at www.cie.org.uk after the live examination series.

Cambridge International Examinations is part of the Cambridge Assessment Group. Cambridge Assessment is the brand name of University of Cambridge Local Examinations Syndicate (UCLES), which is itself a department of the University of Cambridge.